



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ovins

Question écrite n° 4804

Texte de la question

M. David Habib souhaite interroger M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur un problème grave auquel sont confrontés les agriculteurs de la filière ovine. Relayés par les organisations professionnelles, ces agriculteurs réclament un positionnement cohérent en ce qui concerne la lutte contre la tremblante du mouton. Sur un dossier qui comporte à la fois des aspects techniques et financiers (arrêté de police sanitaire et arrêté financier) complexes, le dialogue noué par les organisations professionnelles avec la direction générale de l'alimentation, le ministère et l'AFSSA n'aboutit pas. Cela entraîne des conséquences catastrophiques pour la filière et les éleveurs touchés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre rapidement pour apporter une solution à ce dossier important pour notre agriculture.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les problèmes liés à la tremblante ovine. Ce dossier est suivi avec la plus grande attention par les pouvoirs publics qui s'attachent à concilier la préservation de la santé publique, d'une part, et le maintien de la filière ovine, d'autre part. De nouvelles mesures techniques vont prochainement entrer en vigueur et permettront de mieux cibler les cheptels ovins devant être soumis à la police sanitaire de la tremblante. Dans le même temps, des mesures réglementaires vont être décidées pour réévaluer les indemnités qui seront versées aux éleveurs dont le cheptel est atteint par cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4804

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3644

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 752